



BUDGET PRIMITIF 2026

BUGGETTU PRIMU 2026

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

S O M M A I R E

Présentation générale	Page	1
1) Les opérations d'intervention et de développement		
1.1) Présentation des interventions par programme	Page	2
1.2) Présentation des interventions par financeur	Page	3
1.3) Nature des principales interventions au sein des différents programmes	Page	4
2) La section d'exploitation du Budget Principal		
2.1) Les dépenses	Page	9
2.2) Les recettes	Page	15
3) La section d'investissement du Budget Principal		
3.1) Les dépenses	Page	19
3.2) Les recettes	Page	23
4) La section d'exploitation du Budget Annexe FEADER		
4.1) Les dépenses	Page	25
4.2) Les recettes	Page	26
5) La section d'investissement du Budget Annexe FEADER	Page	26

Présentation générale

Le Budget Primitif de l'exercice 2026 inclut le Budget Principal et le Budget Annexe FEADER.

Il comprend la section d'exploitation et la section d'investissement :

- La première décrit les opérations affectant le résultat de fonctionnement.
- La seconde retrace les opérations relatives à la composition du patrimoine.

Le Budget Primitif 2026, qui est soumis au Conseil d'Administration, permet d'arrêter les autorisations de dépenses présentant un caractère limitatif et les prévisions de recettes dans le cadre de l'autorisation préalable.

La méthode de vote proposée, qui est soumise à votre décision, consiste à procéder à un vote par chapitre.

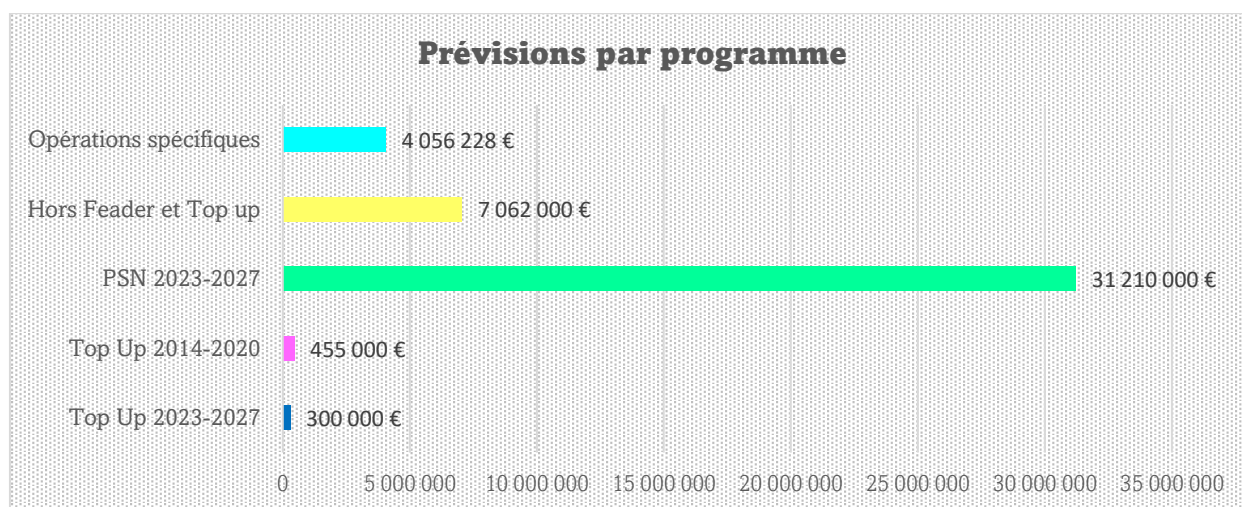
Le rapport au Conseil d'Administration examine successivement les opérations d'intervention et de développement, les sections d'exploitation et d'investissement du Budget Principal et du Budget Annexe FEADER.

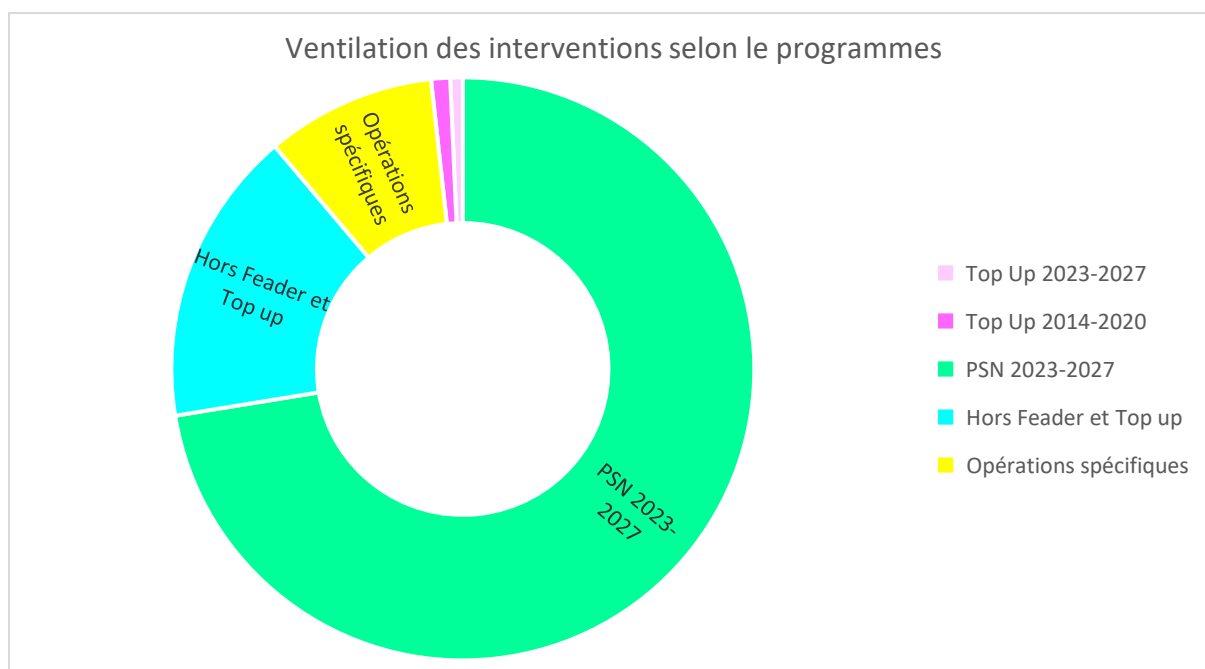
1) Les opérations d'intervention et de développement

1.1) Présentation des interventions par programme

En 2026, il est prévu de mettre en œuvre 43 083 228 € d'aides et d'autres concours dont :

- ✓ 31 210 000 €, soit 72,4 % des interventions, relèvent du programme PSN 2023-2027.
L'Union Européenne y contribue pour 19 818 000 €, l'État pour 5 944 000 € et la CdC pour 5 448 000 €.
- ✓ 7 062 000 €, soit 16,4 % des interventions, relèvent du programme hors FEADER et Top Up.
La CdC étant l'unique contributeur de ce programme.
- ✓ 4 056 228 €, soit 9,4 % des interventions, relèvent du programme Opérations Spécifiques.
La CdC y contribue pour 3 082 228 et l'État pour 974 000 €.
- ✓ 455 000 €, soit 1,1 % des interventions, relèvent du programme Top Up 2014-2020.
La CdC y contribue pour 400 000 € et l'État pour 55 000 €.
- ✓ 300 000 €, soit 0,7 % des interventions, relèvent du programme Top Up 2023-2027.
L'État étant l'unique contributeur de ce programme.





1.2) Présentation des interventions par financeur

La répartition des interventions par financeur déclinée par programme est la suivante :

Programmes/financeurs	UE	État	CdC	Total
PSN 2023-2027	19 818 000	5 944 000	5 448 000	31 210 000
Hors FEADER et Top Up			7 062 000	7 062 000
Opérations spécifiques		974 000	3 082 228	4 056 228
Top Up 2014-2020		55 000	400 000	455 000
Top Up 2023-2027		300 000		300 000
Total	19 818 000	7 273 000	15 992 228	43 083 228
Répartition %	46 %	16,9 %	37,1 %	100 %

Les dépenses d'interventions prévues se répartissent comme suit :

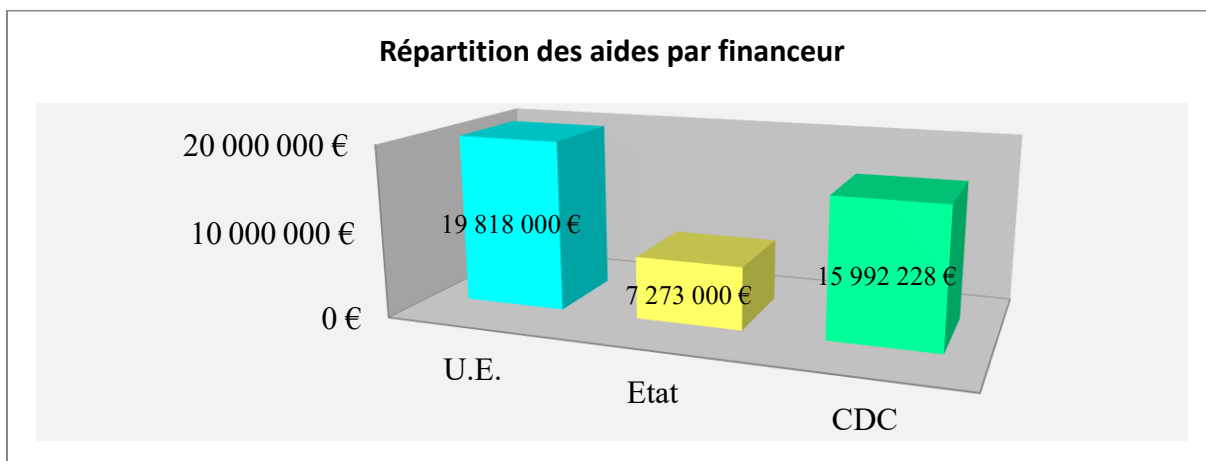
✓ Au Budget Principal pour 23 265 228 € en section d'exploitation (chapitre 65), correspondant aux contributions financières en provenance de la CdC et de l'État au titre des programmes fléchés mentionnés supra.

✓ Au Budget Annexe pour 19 818 000 € en section d'exploitation (chapitre 65), correspondant aux aides en provenance de l'Union Européenne dans le cadre du programme PSN.

Tous programmes confondus, la répartition des financements est la suivante :

- Union Européenne pour 46 %, soit 19,8 M€
- CdC pour 37,1 %, soit 16 M€
- État pour 16,9 %, soit 7,3 M€

La répartition des aides par financeur tous programmes confondus s'illustre comme suit :



1.3) Nature des principales interventions au sein des différents programmes

Les principales interventions se répartissent entre plusieurs dispositifs :

- Celles relevant du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) 2014-2020 (y compris Top Up 2014-2022) mobilisent 455 000 € d'aides ;
- Celles relevant du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 (y compris Top Up 2023-2027) mobilisent 31 510 000 € ;
- Celles relevant des actions hors FEADER et Top Up mobilisent 7 062 000 € ;
- Celles relevant des Opérations Spécifiques mobilisent 4 056 228 €.

Les principaux mandatements d'aides prévus se répartissent selon les natures d'intervention suivantes :

➤ Au titre du PDRC 2014-2020 (TOP UP)

✓ Les dispositifs ou groupes de dispositifs significatifs du PDRC au regard de leur impact financier se déclinent comme suit :

- **409 000 € pour les aides à l'installation des jeunes agriculteurs**

Les aides à l'installation visent à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs lors de leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet. Ces aides au démarrage sont versées au minimum en deux fractions sur une durée maximale de cinq ans. Les bénéficiaires sont des personnes âgées de moins de quarante ans, disposant de connaissances et de compétences professionnelles suffisantes et s'installant pour la première fois comme chef d'exploitation agricole.

- **46 000 € pour le financement des investissements physiques**

Cette mesure soutient les investissements visant à améliorer les performances économiques et environnementales des secteurs agricole et sylvicole.

Elle poursuit notamment les objectifs suivants :

- Améliorer les performances globales et la durabilité des exploitations agricoles.
- Renforcer la commercialisation et la transformation des produits agricoles ainsi que les circuits courts et de proximité.
- Garantir l'accès au foncier agricole et forestier, le remembrement et l'amélioration des terres, l'approvisionnement et les économies d'énergie ainsi que la gestion de l'eau.
- Préserver l'environnement grâce à des infrastructures nécessaires à la gestion des habitats et des ressources et à la restauration des paysages.

➤ **Au titre du PSN 2023-2027**

✓ Les principaux dispositifs ou groupes de dispositifs se déclinent comme suit :

- **15 000 000 € pour les indemnités compensatoires aux handicaps naturels (ICHN)**

L'ICHN constitue une aide essentielle au maintien de l'activité agricole dans les zones défavorisées (montagne, piémont et zones défavorisées simples), en compensant une partie du différentiel de revenu entre ces zones et la plaine. Dans le cadre du PSN 2023-2027, l'ICHN est maintenue avec un budget et des montants d'aide inchangés. Seuls les taux de cofinancement évoluent, avec une participation de l'UE ramenée à 65%, impliquant une augmentation de la contrepartie nationale apportée par l'Etat.

- **4 210 000 € pour les actions agroenvironnementales et climatiques et la conversion à l'agriculture biologique**

Cette mesure accompagne les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement ou le maintien de pratiques conciliant performance économique et performance environnementale. Elle constitue un levier essentiel de mise en œuvre du projet agroécologique.

- **4 000 000 € pour le financement des investissements physiques**

Les appels à projets permettant de financer les opérations de modernisation des exploitations et de mise en valeur des terres agricoles ont été lancés au printemps 2024.

Les principes conduisant à la détermination des taux d'aide pour les investissements agricoles prennent en compte les orientations stratégiques en faveur de l'autonomie alimentaire, du soutien aux productions traditionnelles et de la conservation de l'environnement telles que préconisées pour le secteur agricole corse.

Au-delà de ces principes, les priorités en termes d'aide publique sont orientées sur plusieurs objectifs :

- En premier lieu : apporter un soutien majoré à la filière laitière (ovins/caprins) avec des taux d'interventions bonifiés ;
- En second lieu : soutenir pour tous les éleveurs les démarches de structuration des parcours avec des aides pour la réalisation de clôtures à taux fortement bonifiés ;

- Accompagner la reconquête des surfaces agricoles inutilisées (taux d'aide à la mise en valeur majoré par rapport aux taux d'aide bâtiment/matériel) ;
- Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations (cultures protéiques) ;
- Différencier les agriculteurs demandeurs à titre principal par rapport aux agriculteurs demandeurs à titre secondaire qui exercent d'autres activités et disposent de revenus majoritairement non agricoles ;
- Promouvoir les investissements collectifs (taux bonifiés) ;
- S'appuyer sur les signes de qualité (SIQO obligatoires pour certains secteurs) ;
- Soutenir l'arboriculture traditionnelle par la rénovation au titre des opérations en faveur du maintien des paysages traditionnels et de la conservation de l'environnement ;
- Soutenir les petites exploitations en maraîchage, en mobilisant cette disposition réglementaire.

Sur le plan opérationnel, il s'agit également de :

- Rationaliser les investissements individuels en assurant le bon dimensionnement des matériels et des bâtiments ;
- Simplifier les modalités de l'aide par l'utilisation de montants plafonds (€/m²) et de barèmes de coûts unitaires (clôture, irrigation, mise en valeur) ;
- Mettre en œuvre des prescriptions permettant une meilleure maîtrise de l'irrigation (bonification pour matériels de pilotage et d'automatisation) ;
- Accompagner les investissements en faveur de l'agroécologie.

- **4 625 000 € pour les services de base et la rénovation des villages dans les zones rurales**

Cette mesure soutient le développement de l'économie rurale et des infrastructures locales de services de base afin de valoriser le potentiel économique des territoires, favoriser l'inclusion sociale et encourager le développement durable des zones rurales. Elle vise également à préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel, contribuer à la planification du développement rural, améliorer la qualité de vie en milieu rural, soutenir les investissements publics dans les zones naturelles et les sites Natura 2000, et renforcer les services essentiels à la population et l'attractivité des territoires ruraux.

- **2 000 000 € pour les aides à l'installation des jeunes agriculteurs**

La nouvelle aide à l'installation des jeunes agriculteurs sensiblement modifiée par rapport à la DJA précédente, est opérationnelle depuis le printemps 2024.

Les principes posés pour la nouvelle DJA prennent en compte les éléments suivants :

- Apporter plus d'accompagnement dans le processus de l'installation ;
- Donner plus de souplesse dans les délais ;
- Monter le niveau d'exigence dans les projets (conditions techniques) avec un complément de formation obligatoire dans la phase de démarrage ;
- Inciter au démarrage des projets plus tôt avant la limite des 40 ans ;
- Réaliser le versement de la DJA par étape, selon l'atteinte des résultats, avec un moindre risque de reversement (sauf abandon) ;
- Proposer des montants d'aide en lien avec les priorités d'orientation et les dynamiques des secteurs de production.

La détermination des montants d'aide à l'installation tient compte des orientations en faveur :

- Du renforcement de l'autonomie alimentaire de la Corse, ce qui implique de bonifier les DJA dans les secteurs viande, lait, fourrage/céréales, légumes et fruits diversifiés.
- Du soutien aux productions traditionnelles contribuant à la conservation de l'environnement : ce qui induit une bonification pour le pastoralisme, l'arboriculture traditionnelle et la production biologique.

- De la recherche d'équilibre dans les montants, pour tenir compte de la dynamique, de la rentabilité et de l'attractivité des secteurs de production.

Par ailleurs, la nouvelle DJA prévoit une réduction du nombre et de la combinaison des modulations par rapport à la DJA 2014-2020 allant dans le sens d'une simplification.

➤ **Au titre des opérations Hors-PDRC**

- ✓ Les principaux dispositifs ou groupes de dispositifs se déclinent comme suit :

- **3 760 000 € pour les aides aux investissements agricoles et vinicoles**

Ces aides complètent les dispositifs inscrits au PSN afin de poursuivre la modernisation des outils d'exploitation, notamment dans la filière vinicole. Elles financent les bâtiments et équipements agricoles et sont attribuées selon le dispositif validé par le Conseil exécutif (arrêté n°24/029 CE du 4 février 2024), garantissant une égalité de traitement des demandes émanant de l'ensemble des agriculteurs. De même, ces crédits permettent le financement de l'AAP « Aide régionale : Clôtures – secteur élevage & castanéiculture » qui vise à encourager la réalisation de clôtures dans le secteur de l'élevage et de la castanéiculture en accompagnant l'achat des fournitures nécessaires à leur réalisation.

- **2 730 000 € pour le soutien à la structuration des filières et à la promotion des produits sous signe de qualité**

Les crédits CdC hors FEADER et Top Up afférents s'inscrivent dans le cadre du plan Ambition dont les mesures sont instruites conjointement avec FranceAgriMer. Il s'agit de privilégier notamment les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés contribuant de ce fait à les différencier de productions standard donnant ainsi les meilleures chances à leur valorisation et donc à l'amélioration du revenu des producteurs. C'est un outil efficace avéré de protection des savoir-faire et donc de pérennité des produits et des activités de production.

La Corse a pu faire reconnaître six produits en Appellation d'Origine Protégée, il s'agit des vins, du brocciu, des miels, de l'huile d'olive, de la farine de châtaigne et de la charcuterie corse pour un total de seize AOP, et cinq produits en IGP : clémentine, vins, pomelos, kiwi et noisette et un Label Rouge clémentine. De nombreuses autres démarches sont toujours en cours : IGP agneau de lait, IGP cabri et IGP Huile essentielle d'Immortelle de Corse...

➤ **Au titre des opérations spécifiques financées par la CdC**

- ✓ Les principaux dispositifs ou groupes de dispositifs se déclinent comme suit :

- **1 454 000 € pour le dispositif de gestion de crise**

Ce dispositif vise à répondre aux situations de crise affectant les exploitations agricoles (aléas climatiques, crise sanitaires ou événements accidentels) en soutenant les agriculteurs confrontés à des dégradations de leurs outils de production. Il permet notamment de financer les plans de lutte sanitaire contre certaines maladies animales telles que la tremblante, la maladie d'Aujesky ou la paratuberculose.

- **500 000 € pour la promotion des productions agricoles et rurales**

Ces actions contribuent à valoriser l'image des productions agricoles insulaires et à sensibiliser les différents publics à la diversité de l'agriculture corse. Elles concernent notamment la promotion des filières non encore certifiées, la promotion générique des productions et les actions de sensibilisation au travers tout particulièrement de la présence de la Corse au Salon de l'Agriculture. Ces actions visent également à développer et à promouvoir les labels Strada di i Sensi et Gusti di Corsica.

- **300 000 € pour l'appui aux Safer et à la mobilisation du foncier.**

Ce soutien vise à accompagner l'action des opérateurs fonciers afin de favoriser la mobilisation du foncier agricole et forestier, protéger les paysages et les ressources naturelles et soutenir le développement de l'économie locale.

2) La section d'exploitation du Budget Principal

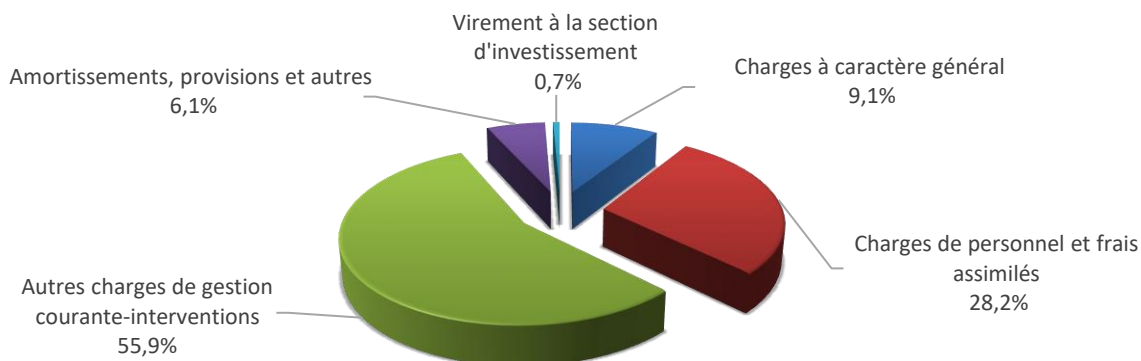
2.1) Les dépenses

LES DEPENSES : 41 621 391 €

Le total des dépenses d'exploitation du Budget Principal se décompose comme suit :

Section d'exploitation Budget principal Dépenses	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026
Charges à caractère général	3 500 783 €	3 774 466 €	7,82 %
Charges de personnel et frais assimilés	11 626 000 €	11 737 700 €	0,96 %
Autres charges de gestion courante - interventions	25 198 000 €	23 265 228 €	- 7,67 %
Amortissements, provisions et autres	2 359 297 €	2 548 111 €	8,00 %
Virement à la section d'investissement	1 649 530 €	295 886 €	- 82,06 %
Total	44 333 610 €	41 621 391 €	- 6,12 %

Répartition en % des dépenses d'exploitation BP 2026



Par rapport au Budget Primitif 2025, le total des dépenses d'exploitation diminue de - 2 712 219 €, soit de - 6,1 %.

Cette diminution s'explique essentiellement par les variations suivantes :

- ❖ Les charges à caractère général augmentent de 273 683 €, soit de 7,8 %.

Les achats (classe de comptes 60) diminuent globalement de - 59 044 €. En revanche, les services extérieurs (classe de comptes 61) augmentent de 252 980 €, principalement en raison des dépenses liées au parc automobile, à son entretien ainsi qu'à diverses opérations de maintenance. Les autres services extérieurs (classe de comptes 62) augmentent également de 77 767 €, en lien avec des prestations d'études et d'analyses diverses. Les impôts, taxes et

versements assimilés (classe de comptes 63) augmentent de 1 980 €.

- ❖ Les charges de personnel et frais assimilés augmentent de 111 700 €, soit de moins de 1 %. Cette évolution s'explique principalement par les progressions indiciaires liées à l'ancienneté des agents et des départs à la retraite.
- ❖ Les opérations d'interventions au titre du Budget Principal diminuent de - 1 932 772 €, soit de - 7,7 %.

Au titre du PDRC 2014-2020 y compris Top Up 2014-2020, les opérations diminuent de - 7 097 950 € par rapport à l'exercice précédent. Ce programme est clôturé au 31 décembre 2025 et est désormais relayé par le PSN 2023-2027. Toutefois, en 2026, certains crédits resteront mobilisés pour des mesures relevant du Top Up 2014-2020, notamment celles liées à l'aide au démarrage d'entreprises destinée aux jeunes agriculteurs.

Au titre du nouveau programme PSN 2023-2027 incluant le Top Up 2023-2027, les opérations augmentent de 2 989 100 € par rapport à l'exercice précédent. En 2026, davantage de crédits seront mobilisés pour les mesures liées aux investissements des exploitations agricoles, au soutien aux activités écologiques des entreprises rurales, ainsi qu'à l'amélioration des services de base et des infrastructures rurales, forestières et de protection des incendies.

Au titre du programme hors FEADER et Top Up, les opérations augmentent de 495 800 € par rapport à l'exercice précédent. En 2026, plus de crédits seront mobilisés pour les mesures liées aux compléments investissements vinicoles, aux investissements de clôtures des exploitations d'élevage et de castanéculture ainsi qu'aux projets collectifs de filière.

Au titre du programme Opérations Spécifiques, les opérations augmentent de 1 680 278 € par rapport à l'exercice précédent. En 2026, plus de crédits seront consacrés au dispositif de gestion de crise, ainsi qu'à l'appui aux SAFER et à la mobilisation foncière.

- ❖ Les autres dépenses (dotations aux amortissements, provisions et autres) augmentent de 188 814 €, soit de 8 %. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des dotations aux amortissements sur immobilisations, ainsi qu'aux prestations de redevances liées aux licences et logiciels.
- ❖ Le virement à la section d'investissement diminue de - 1 353 644 €.

Le total des dépenses d'exploitation s'établit ainsi à 41 621 391 € et se répartit comme suit :

✓ **Les charges à caractère général - chapitre 011 : 3 774 466 €**

Les charges à caractère général se déclinent comme suit :

- **Les achats** (classe de comptes 60) s'élèvent à 441 160 €.

Ils se rapportent principalement aux prestations liées à diverses études (1 500 €), aux carburants et fluides (127 000 €), aux fournitures administratives (27 000 €), aux fournitures agricoles et autres (62 760 €), aux fournitures non stockables (eau, électricité, etc.) (85 500 €), aux fournitures d'entretien et de petit équipement (75 500 €) et aux autres matières et fournitures (61 900 €).

- **Les services extérieurs** (classe de comptes 61) s'élèvent à 1 155 130 €.

Ils se composent des éléments suivants :

- Les locations mobilières et immobilières, y compris les charges locatives et de copropriété se fixent à 457 600 €.
- Les travaux d'entretien et de maintenance se fixent à 536 330 €.
- Les primes d'assurance se fixent à 120 000 €.
- Les frais d'étude et de recherche se fixent à 3 000 €.
- Les frais de documentation et de formation se fixent à 38 200 €, dont 27 000 € au titre des formations professionnelles continues et des participations à des colloques des agents de l'Office et 11 200 € correspondants aux abonnements documentaires et autres.

- **Les autres services extérieurs** (classe de comptes 62) s'élèvent à 2 155 176 €.

Ils se composent des éléments suivants :

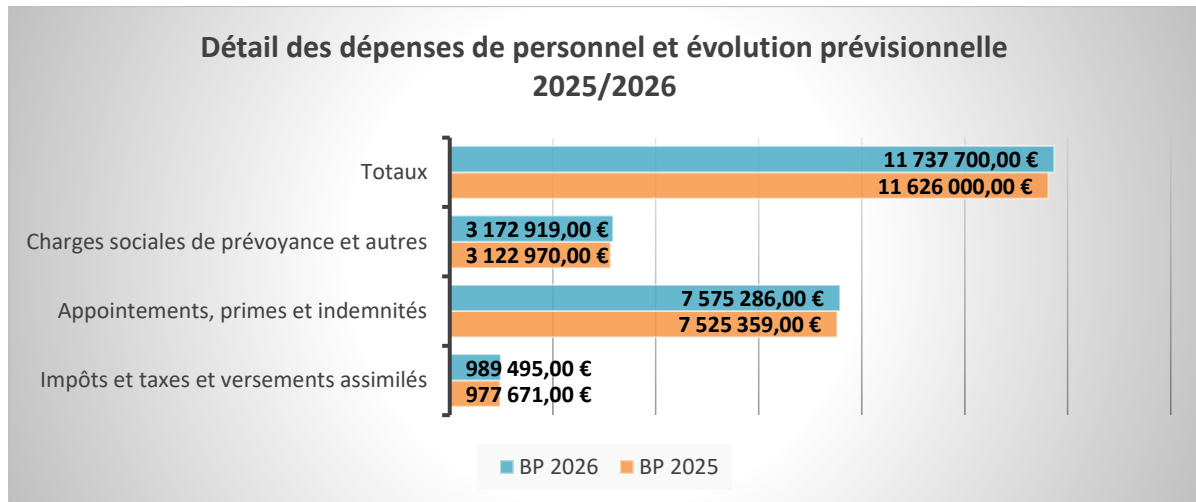
- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ainsi que les frais d'actes et de contentieux se fixent à 215 903 €.
- Les annonces et insertions, catalogues et imprimés, ainsi que les publications réalisées notamment dans le cadre des opérations de promotion de l'agriculture insulaire et des produits agricoles se fixent à 307 786 €.
- Les foires et expositions se fixent à 700 000 €, principalement consacrés à la gestion du Salon International de l'Agriculture édition 2026.
- Les voyages et déplacements, missions ainsi que les réceptions, réalisés dans le cadre des missions de l'Office, notamment en matière d'instruction, de contrôle, de paiement des aides et de conseil auprès des bénéficiaires se fixent à 94 200 €.
- Les frais d'affranchissement et de télécommunications se fixent à 382 780 €.
- Les frais de gardiennage et de nettoyage des locaux se fixent à 90 500 €.
- Les services bancaires ainsi que divers concours, notamment les cotisations, se fixent à 13 800 €.
- Les achats de prestations diverses se fixent à 350 207 €, dont 150 000 € pour la campagne de contrôle SIGC 2026, 81 000 € pour les analyses génomiques et vétérinaires dans le cadre du projet de recherche et développement GENOTY'CAPRA, 40 000 € pour l'audit de sécurité des systèmes d'information (SSI) visant à évaluer la sécurité globale du système informatique, 30 000 € pour l'étude relative à la filière bois, 16 000 € pour des analyses R&D portant notamment sur le sol, les fourrages, le lait et les fromages, 7 207 € pour diverses analyses de laboratoire, 3 000 € pour les enlèvements de déchets dangereux, 2 000 € pour la rédaction de procès-verbaux de réunions et 21 000 € pour diverses prestations complémentaires.

- **Les impôts, taxes et versements assimilés** (classe de comptes 63) s'élèvent à 23 000 €.

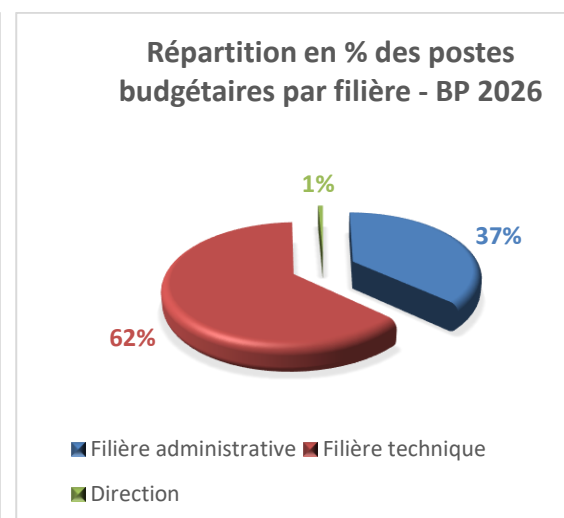
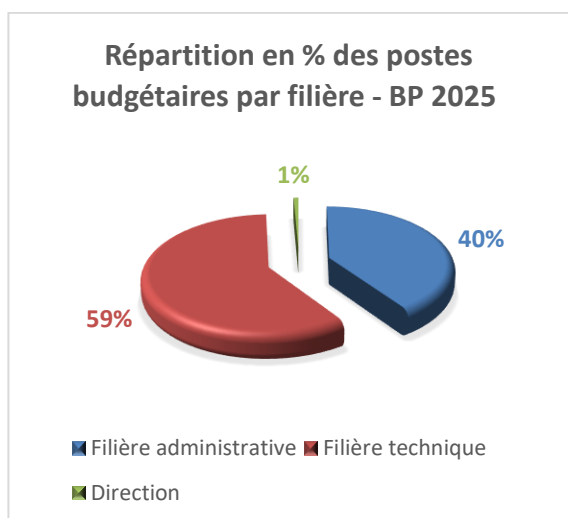
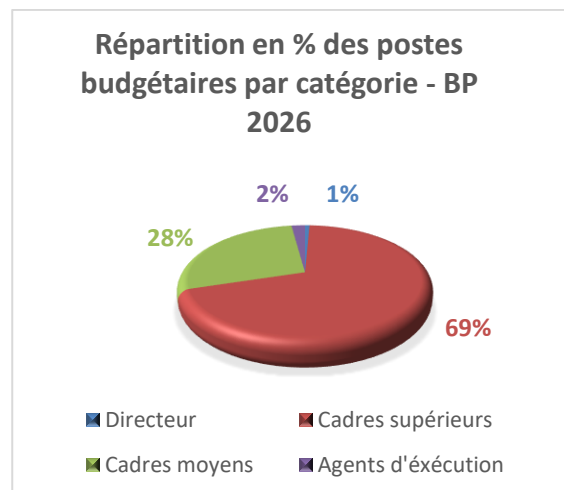
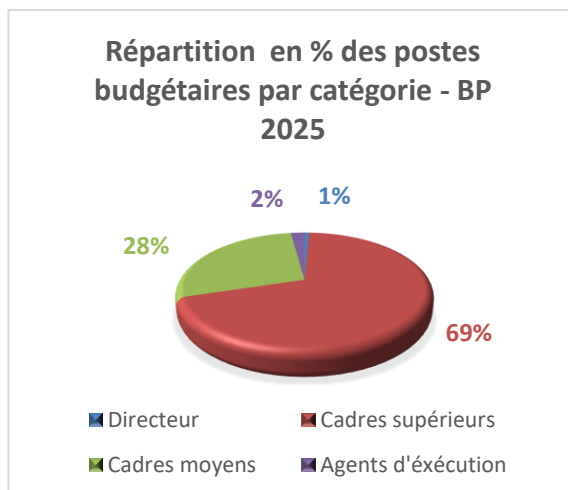
✓ **Les charges de personnel et frais assimilés - chapitre 012 : 11 737 700 €**

Le budget du personnel au titre de l'exercice 2026 a été construit sur la base des hypothèses principales suivantes :

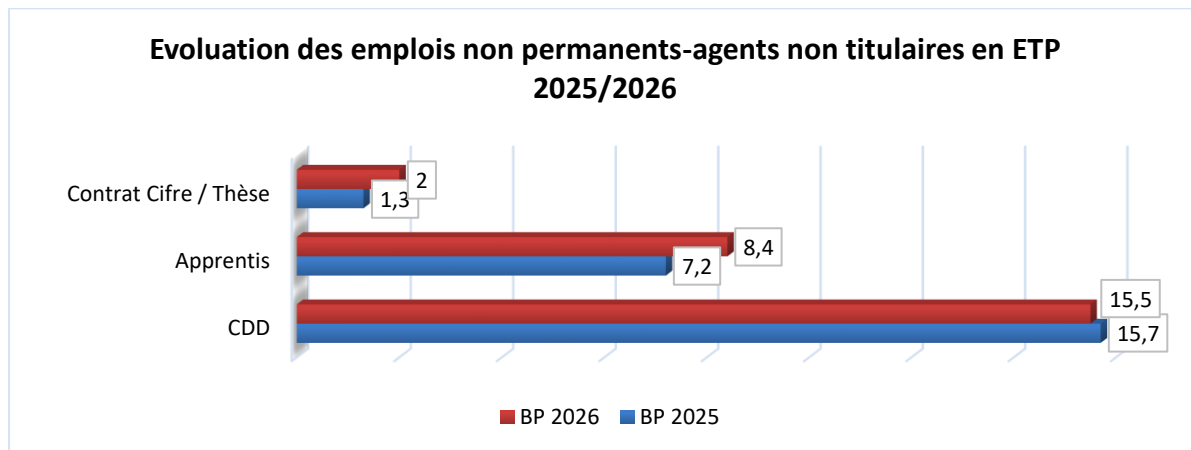
- Le plafond de la sécurité sociale revalorisé en 2026 s'élève à 4 005 € mensuel.
 - L'absence d'heures supplémentaires rémunérées car non statutaires.
 - Le point d'indice revalorisé à compter du 1^{er} juillet 2023 s'élève à 5,5325.
 - Deux départs à la retraite sont prévus.
 - Une mise en disponibilité est prévue en filière administrative concernant un rédacteur.
 - Une mise à disposition est prévue en filière technique concernant un responsable technique.
 - La valeur du titre restaurant s'élève à 10,20 € avec une participation de l'Office à 60 % (part patronale).
 - Les effectifs du personnel en emploi permanent sont prévus à hauteur de 141 postes budgétaires représentant 129,7 ETP.
 - Les effectifs du personnel en contrats à durée déterminée sont prévus à hauteur de 15,5 ETP, ceux en contrats d'apprentissage à hauteur de 8,4 ETP et ceux en contrats Cifre/Thèse à hauteur de 2 ETP.
 - La reconduction du fonds social est proposée à hauteur de 1 525 €.
- En termes d'évolution, les dépenses de personnel augmentent de 0,96 %, soit de 111 700 € par rapport au Budget Primitif 2025. L'augmentation globale des dépenses de personnel se compose d'appointements, de congés payés, de primes et d'indemnités pour 49 927 € et de charges sociales, impôts et taxes assis sur les salaires pour 61 773 €.
 - Concernant les effectifs relevant du personnel titulaire, le nombre de postes budgétaires d'emplois permanents demeure stable à 141 postes. En 2026, l'effectif en équivalent temps plein (ETP) s'établit à 129,7 ETP contre 128,3 en 2025.



- Concernant la structure des emplois permanents, une évolution est constatée au profit de la filière technique, dont la part passe de 59 % en 2024 à 62 %. A l'inverse, la filière administrative diminue passant de 40 % à 37 %. La répartition des postes par catégorie demeure stable : cadres supérieurs (69 %), cadres moyens (28 %) et agents d'exécution (2 %).



- Au titre des emplois non permanents occupés par des agents non titulaires, le volume des contrats à durée déterminée (CDD) demeure stable passant de 15,7 à 15,5 ETP. Les CDD de remplacement diminuent de - 0,9 ETP, les CDD pour surcroît d'activité diminuent également de - 2,7 ETP et les CDD à objet défini augmentent de 3,4 ETP. Les embauches liées à ces derniers sont relatives à l'obtention d'une subvention de 0,19 M€ sur fonds FEDER (projet Agriresilienza).
- Le nombre de contrats d'apprentissage augmente passant de 7,2 à 8,4 ETP et le contrat Cifre/Thèse évolue de 1,3 à 2 ETP. Afin de favoriser la formation en entreprise et l'insertion professionnelle des jeunes insulaires sur le marché local de l'emploi, l'ODARC collabore prioritairement avec l'Université de Corse.



✓ **Les autres charges de gestion courante - interventions - article 655 : 23 265 228 €**

Les opérations d'intervention et de développement présentées supra et hors celles inscrites au Budget Annexe FEADER, se fixent à 23 265 228 €.

✓ **Les amortissements, provisions et autres - chapitres 65, 67, 022 et 042 : 2 548 111 €**

Ce poste se décline comme suit :

- **Les redevances pour licences et logiciels** s'élèvent à 90 400 €.
- **Les indemnités et frais de mission des élus** s'élèvent à 18 000 €. Elles correspondent aux indemnités de représentation du Président de l'Office, ainsi qu'aux remboursements de frais des autres élus de la CdC participant aux différents Conseils d'administration de l'établissement.
- **Les subventions de fonctionnement versées** s'élèvent à 50 000 €, correspondant à la participation statutaire de l'Office, en tant que membre, au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse.
- **Les autres charges diverses de gestion courante** s'élèvent à 500 500 €. Elles correspondent au remboursement prévisionnel de subventions aux différents financeurs, consécutif aux ordres de reversement devant être émis à l'encontre de bénéficiaires d'aides.

- **Les charges spécifiques** s'élèvent à 119 114 €. Elles correspondent d'une part à des annulations et réductions de titres sur exercices antérieurs, consécutives à des recours favorables relatifs à des ordres de reversement, faisant suite à des erreurs matérielles ou à des défauts de droit (97 000 €) et, d'autre part à une perte prévisionnelle liée au recouvrement de fonds de financement gérés par la CADEC (22 114 €).
- **La dotation aux amortissements des immobilisations** s'élève à 1 589 210 €, dont 1 525 933 € au titre des immobilisations corporelles et 63 277 € au titre des immobilisations incorporelles.
- **La dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation** s'élève à 120 000 €. Elle concerne des provisions destinées au financement du Compte Epargne Temps pour 100 000 € et aux litiges liés à des dossiers de bénéficiaires d'aides, correspondant à des frais irrépétibles pour 20 000 €.
- **La dotation aux provisions pour dépréciation des éléments financiers** s'élève à 19 500 €. Elle concerne des actifs financiers relatifs aux fonds de financement gérés par l'association Corse Active Pour l'Initiative (CAPI).
- **Les stocks issus des stations expérimentales** s'élèvent à 41 387 €. Ils correspondent aux stocks initiaux relatifs au cheptel ovin ainsi qu'aux aliments destinés à son alimentation.

✓ **Le virement à la section d'investissement - chapitre 023 : 295 886 €**

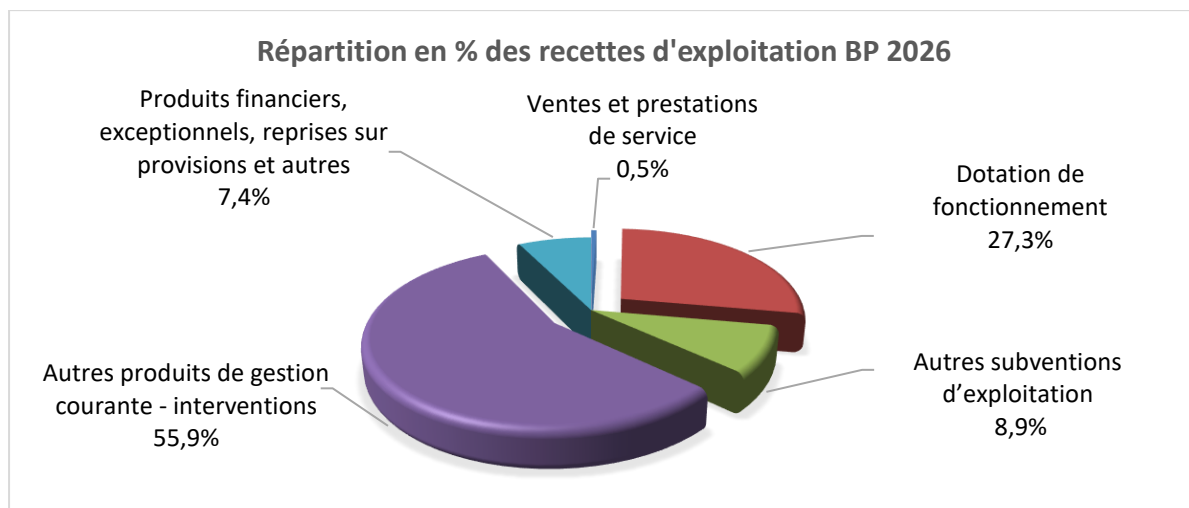
Le virement à la section d'investissement se fixe à 295 886 €.

2.2) Les recettes

LES RECETTES : 41 621 391 €

Le total des recettes d'exploitation du Budget Principal se décompose comme suit :

Section d'exploitation Budget principal Recettes	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026
Ventes et prestations de service	223 900 €	217 500 €	- 2,86 %
Dotation de fonctionnement	11 348 000 €	11 348 000 €	0,00 %
Autres subventions d'exploitation	4 327 471 €	3 698 273 €	- 14,54 %
Autres produits de gestion courante - interventions	25 198 000 €	23 265 228 €	- 7,67 %
Produits financiers et spécifiques, reprises sur provisions et autres	3 236 239 €	3 092 390 €	- 4,44 %
Total	44 333 610 €	41 621 391 €	- 6,12 %



Par rapport au Budget Primitif 2025, le total des recettes d'exploitation diminue de - 2 712 219 €, soit de - 6,1 %.

Cette diminution s'explique essentiellement par les variations suivantes :

- ❖ Les ventes et prestations de service diminuent de - 6 400 €, soit de - 2,9 %. Cette baisse s'explique principalement par un niveau moindre de prestations d'accompagnement administratif pour la déclaration de surfaces PAC 2026, ainsi que par des ventes de fourrages et de céréales moins importantes qu'en 2025.
- ❖ La dotation de fonctionnement demeure identique à celle de 2025. En revanche, les autres subventions d'exploitation diminuent de - 629 198 €, soit de - 14,5 %.
- ❖ Les recettes afférentes au financement des opérations d'intervention diminuent de - 1 932 772 €, soit de - 7,7 %, dans des proportions similaires à celles des dépenses qu'elles financent, hors part UE-FEADER/PSN détaillée au Budget Annexe.
- ❖ Les autres recettes (produits financiers, exceptionnels ...) diminuent de - 143 849 €, soit de - 4,4 %. Cette évolution s'explique principalement par un montant de quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice inférieur à celui en 2025.

Le total des recettes d'exploitation s'établit ainsi à 41 621 391 € et se répartit comme suit :

✓ **Les ventes et prestations de service - chapitre 70 : 217 500 €**

Ce chapitre comprend les ventes de lait et de cheptel (50 500 €), les prestations d'analyse pollinique et brocciu (5 200 €) ainsi que la location de bureaux (500 €) au titre de la station expérimentale d'Altiani, les ventes de fourrage et de céréales (4 800 €) et la location de bureaux (10 500 €) au titre de la station expérimentale de Migliacciaro, la mise à disposition de personnel (120 000 €), les prestations d'accompagnement administratif à la déclaration de surfaces PAC 2026 (21 000 €) et les prestations de services diverses, notamment les adhésions au label Gusti di Corsica (5 000 €).

✓ **Les subventions d'exploitation - chapitre 74 : 15 046 273 €**

Ce chapitre se décline comme suit :

- **La dotation de fonctionnement** octroyée par la CdC s'élève à 11 348 000 €.
- **Les autres subventions d'exploitation** s'élèvent à 3 698 273 €.

Ces dernières financent les missions et les programmes déclinés ci-après :

- L'organisation du Salon International de l'Agriculture édition 2026 mobilise 450 000 € de crédits émanant de la CdC. La CdC et l'Office poursuivent leur présence et leur collaboration auprès des Chambres d'Agriculture afin de promouvoir l'agriculture insulaire et les produits du terroir. L'objectif étant de donner au grand public une image positive de la Corse.
- Les actions de promotion des produits et des territoires, notamment à travers de la participation au SIA 2026, ainsi que les actions de sensibilisation du jeune public, sont reconduites et mobilisent 500 000 € de crédits émanant de la CdC. Les actions de communication en faveur des produits agricoles corses ne bénéficiant pas encore de certification (agneau, cabri, veau, fruits et légumes, fromage, etc.) se poursuivent. Le déploiement des Routes des sens authentiques sur les territoires constitués se poursuit également afin de valoriser le développement des circuits courts par la structuration et la commercialisation d'itinéraires agritouristiques en milieu rural.
- Les missions agricoles anciennement dévolues à l'Agence de Services et de Paiement pour le compte du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en tant qu'organisme payeur des aides d'Etat se poursuivent et mobilisent 270 000 € de crédits émanant de l'Etat.
- Les missions d'assistance technique mobilisent 300 000 € de crédits émanant de l'UE. Les activités de préparation, de gestion, de suivi, d'évaluation, de contrôle et d'information confiées à l'ODARC sont éligibles à l'aide communautaire au titre de la mesure « Assistance Technique » du PSN.
- Les contrôles SIGC mobilisent 150 000 € de crédits émanant de la CdC. Au titre du PDRC 2014-2020 et du PSN 2023-2027, cette compétence repose sur les règlements européens qui confient par nature l'ensemble des missions de contrôle aux organismes payeurs. Dans la mesure où les contrôles du premier pilier de la PAC (dont la gestion est conservée par l'Etat) peuvent impacter les mesures du deuxième pilier, l'Office est tenu de déléguer les contrôles SIGC à l'Agence de Services et de Paiement, le financement des coûts induits étant assuré par le programme Opérations Spécifiques de la CdC.
- L'action d'accompagnement de la filière caprine corse mobilise 72 250 € de crédits de la CdC via le programme hors FEADER et Top Up. Compte tenu des difficultés rencontrées par cette filière, le Service Développement Economique et Coopération est chargé d'assurer l'animation de la filière, la mise en place du schéma de sélection de la race et l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation et le développement de leurs exploitations. Le rôle des deux techniciens caprins en charge de l'accompagnement est à la fois de suivre les actions de terrain mises en place auprès des exploitants et d'accompagner les opérations de Recherche et Développement, de sélection et de multiplication au niveau de la filière. Il s'agit aussi pour eux d'organiser et d'animer le comité technique, de gérer le haras de boucs et de développer des opérations de sélection génétique.

- Le projet « Agriresilienza » mobilise 804 386 € de crédits FEDER émanant de l'UE. Ce projet a pour objectif de produire des connaissances et des dispositifs d'innovation pour adapter les productions agricoles aux effets du dérèglement climatique et progresser vers l'autonomie alimentaire de la Corse. Ce projet a démarré en mai 2025 et devrait durer trois ans. Les travaux de recherche appliquée envisagés s'appuient fortement sur les stations expérimentales d'Altiani (élevage, transformation fromagère) et de Migliacciaru (fourrages/céréales).
- Les actions en faveur du pastoralisme afin de promouvoir auprès des éleveurs une reconquête des espaces pastoraux en déprise et combustibles (contribution efficace à la prévention des incendies ainsi qu'à une gestion des pratiques et des ressources raisonnée, performante et plus respectueuse de l'environnement) et les actions orientées plus globalement vers la prévention des incendies en milieu rural mobilisent 290 850 € de crédits émanant de l'Etat.
- Le projet « IN-PRATICA » mobilise 116 400 € de crédits FEDER émanant de l'UE. Ce projet a pour objectif de constituer une communauté d'échange de bonnes pratiques dans le secteur agricole sur le thème de l'innovation au service de la transition écologique et numérique. L'Office s'intéressera en particulier à la question du monitoring et de la gestion de l'irrigation ainsi qu'aux possibilités de mécanisation sur des surfaces à fortes contraintes topographiques. L'Office travaillera en partenariat avec l'Université de Sassari, la Coopérative D.A.F.N.E., la Chambre de Commerce Italienne pour la France à Marseille, la Région Toscane, la Région Ligurie, l'agence LAORE de Sardaigne et la Confédération Toscane des exploitants d'Italie.
- Le projet « FEASIBLE » mobilise 75 600 € de crédits FEDER émanant de l'UE. Ce projet a pour objectif d'expérimenter l'extraction de principes actifs issus des déchets des filières agricoles et forestières afin d'en trouver un débouché commercial dans les secteurs de la cosmétique, de la nutraceutique ou du phytosanitaire. L'Office travaillera en étroite collaboration avec l'Université de Corse et en partenariat avec l'Université de Florence, la Province de Lucca, la Province de Nuoro, l'Université de Cagliari et l'Université de Côte d'Azur.
- Le projet « GENOTYP'CAPRA » mobilise 163 253 € de crédits émanant de la CdC. Ce projet a pour ambition de mettre en place le génotypage au sein des élevages du schéma de sélection en race corse afin de mieux connaître la voie mâle, la voie femelle ainsi que le potentiel que représente l'échange de reproducteurs. La finalité de ce projet est de sécuriser l'élevage caprin de race Corse conduit de manière extensive, de maintenir sa compétitivité et de le pérenniser sur son propre territoire. Cela permettra de gérer simultanément les performances laitières via le contrôle laitier, la situation sanitaire et la diversité génétique via le génotypage.
- Les contrats à durée déterminée à objet défini prévus dans le cadre de la recherche et du développement à la station expérimentale d'Altiani mobilisent 390 300 € de crédits FEDER (projet Agriresilienza) émanant de l'UE.
- Les actions diverses (1^{er} piler PAC, ICHN, aides aux contrats d'apprentissage et contrats Cifre, etc....) mobilisent 115 234 € de crédits émanant de financeurs divers.

✓ **Les autres produits de gestion courante - interventions - article 758 : 23 265 228 €**

Les ressources destinées au financement des opérations d'intervention et de développement, hors celles retracées au Budget Annexe FEADER, se fixent à 23 265 228 €. L'ensemble de ces contributions publiques au titre de ces interventions ont déjà été décrites supra.

- ✓ **Les produits financiers et spécifiques, reprises sur provisions et autres - chapitres 75, 76, 77, 013 et 042 : 3 092 390 €**

Ce poste se décline comme suit :

- **Les remboursements sur rémunérations et appointements** s'élèvent à 340 000 €, correspondant aux remboursements liés aux absences du personnel (maladie, accident du travail ou maternité).
- **Les autres produits de gestion courante - hors interventions** s'élèvent à 500 500 €. Ils correspondent principalement à des ordres de reversement prévus à l'encontre de bénéficiaires n'ayant pas respecté leurs engagements contractuels.
- **Les autres produits financiers** s'élèvent à 12 364 €, correspondant aux intérêts prévisionnels générés par le fonds de financement géré par la CADEC.
- **Les produits spécifiques** s'élèvent à 97 000 €, correspondant à la neutralisation des droits à reversement envers les financeurs, consécutive à l'annulation et à la réduction d'ordres de reversement à la suite de recours favorables.
- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections** s'élèvent à 2 142 526 €. Elles comprennent les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice pour 2 068 016 €, les reprises sur dépréciation des éléments financiers pour 31 510 €, ainsi que les stocks en fin d'exercice pour 43 000 €.

3) La section d'investissement du Budget Principal

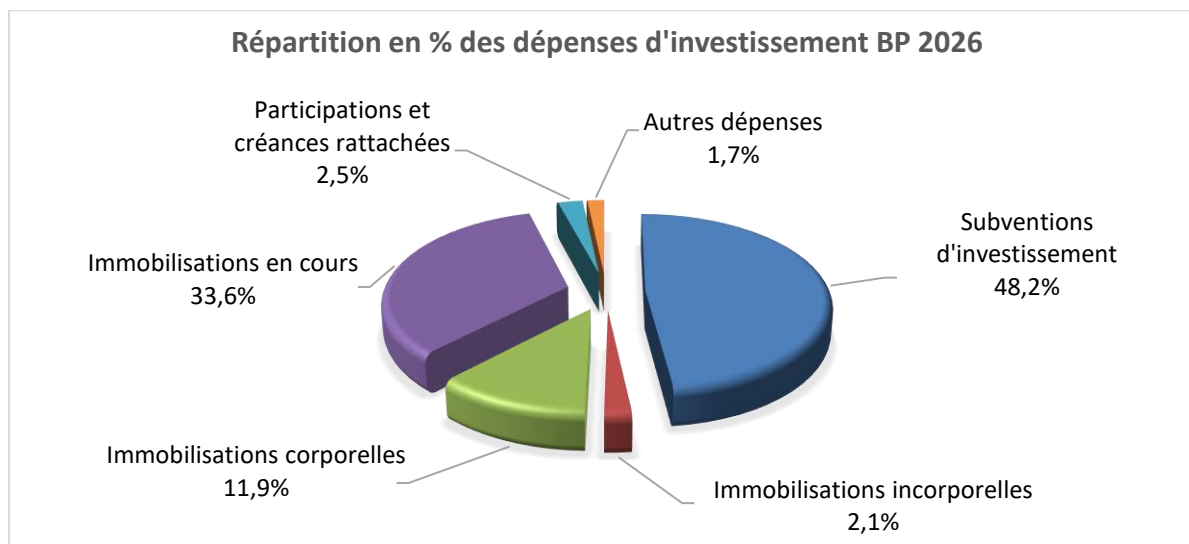
3.1) Les dépenses

LES DEPENSES : 4 455 912 €

Le total des dépenses d'investissement du Budget principal se décompose comme suit :

Section d'investissement Budget principal Dépenses	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026
Subventions d'investissement	2 711 068 €	2 150 390 €	- 20,68 %
Immobilisations incorporelles *	161 500 €	93 000 €	- 42,41 %
Immobilisations corporelles *	738 778 €	530 500 €	- 28,19 %
Immobilisations en cours *	5 363 829 €	1 495 148 €	- 72,13 %
Participations et créances rattachées	601 000 €	112 364 €	- 81,30 %
Autres dépenses	73 953 €	74 510 €	0,75 %
Total	9 650 128 €	4 455 912 €	- 53,83 %

* y compris les opérations patrimoniales (chapitre 041)



Par rapport au Budget Primitif 2025, le total des dépenses d'investissement diminue de - 5 194 216 €, soit de - 53,8 %.

Cette diminution s'explique essentiellement par les variations suivantes :

- ❖ Les quotes-parts de subventions d'investissement inscrites au résultat diminuent de - 266 904 €, soit de - 11,4 %.
- ❖ Les subventions d'investissement afférentes aux restitutions de fonds de financement gérés par la CADEC, l'association Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) et la FAG, et devant être reversées au financeur, la CdC, diminuent de - 293 774 €, soit de - 78,1 %.
- ❖ Les immobilisations incorporelles, y compris les opérations patrimoniales, diminuent de - 68 500 €, soit de - 42,4 %.
- ❖ Les immobilisations corporelles, incluant également les opérations patrimoniales, diminuent de - 208 278 €, soit de - 28,2 %.
- ❖ Les immobilisations en cours, y compris les opérations patrimoniales, diminuent de - 3 868 681 €, soit de - 72,1 %. Cette évolution s'explique par l'avancement significatif et le quasi-achèvement de plusieurs projets en 2025. Sur le site de la station expérimentale d'Altiani, les opérations concernent la construction d'un bâtiment de stockage pour le cheptel caprin, la création d'un nouvel espace bergerie comprenant un hangar de stockage de fourrage et de matériel et la réalisation des VRD. Sur le site de la station expérimentale de Migliacciaro, il s'agit de la création d'un bâtiment technico-administratif et la construction d'un hangar de stockage de matériel équipé de panneaux photovoltaïques.
- ❖ Les participations et créances rattachées, relatives aux fonds de financement gérés par la CADEC, l'association CAPI et la FAG, destinés aux jeunes agriculteurs, aux agriculteurs aînés et aux associations foncières, diminuent de - 488 636 €, soit - 81,3 %.
- ❖ Les autres dépenses augmentent très légèrement de 557 €, soit de 0,8 %.

Le total des dépenses d'investissement s'établit ainsi à 4 455 912 € et se répartit comme suit :

✓ **Les subventions d'investissement - chapitre 13 : 82 374 €**

Elles sont constituées par des restitutions de fonds de financement gérés par la CADEC (21 500 €) et l'association CAPI (60 874 €) à reverser au financeur, la CdC.

✓ **Les subventions d'investissement - chapitre 040 : 2 068 016 €**

Elles sont constituées par la contrepartie des quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice.

✓ **Les immobilisations incorporelles - chapitre 20 et 041 : 93 000 €** dont 1 500 € d'opérations patrimoniales

Ces dépenses d'investissement annuelles, hors opérations patrimoniales, comprennent :

- Des frais d'insertion pour 1 000 €.
- Des prestations et acquisitions de divers logiciels pour 90 500 €, dont 30 000 € pour le développement du site web GEODARC, outil interactif permettant de consulter des données cartographiques utiles à l'élaboration de projets agricoles, et 60 500 € pour les logiciels informatiques divers notamment pour renforcer la sécurisation du système informatique de l'Office face aux cyberattaques.

✓ **Les immobilisations corporelles - chapitres 21 et 041 : 530 500 €** dont 11 500 € d'opérations patrimoniales

Ces dépenses d'investissement, hors opérations patrimoniales, présentent un caractère annuel. Il s'agit principalement :

- De nouveaux investissements informatiques, comprenant le renouvellement de postes informatiques et d'imprimantes pour 41 000 €, l'acquisition d'onduleurs pour 3 000 €, ainsi que l'acquisition de matériel informatique divers pour 2 000 €.
- D'aménagements divers pour 5 000 € et de l'acquisition de mobilier pour 14 000 €.
- De l'acquisition de matériel industriel agricole et de laboratoire pour 222 500 €, de matériel de transport pour 20 000 €, ainsi que la réalisation d'aménagements divers pour 84 500 € sur le site de la station expérimentale d'Altiani.
- De l'acquisition de matériel industriel agricole pour 97 000 €, de matériel de transport pour 20 000 €, ainsi que la réalisation d'aménagements divers pour 10 000 € sur le site de la station expérimentale de Migliacciaro.

✓ **Les immobilisations en cours - chapitre 23 et 041 : 1 495 148 € dont 2 000 € d'opérations patrimoniales.**

Ces dépenses d'investissement, hors opérations patrimoniales, présentent un caractère pluriannuel. Il s'agit :

- Sur le site de la station expérimentale d'Altiani, d'achever les opérations de construction d'un bâtiment de stockage destiné au cheptel caprin (33 660 €), de création d'un nouvel espace de bergerie comprenant un hangar de stockage du fourrage et du matériel et les voiries et réseaux divers (457 493 €), de création d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier (694 892 €) et de poursuivre les travaux relatifs à la création d'un laboratoire de recherche (100 000 €).
- Sur le site de la station expérimentale de Migliacciaro, pôle de compétences dans les filières fourrages et céréales, d'achever les opérations de création d'un bâtiment technico-administratif comprenant un espace d'accueil, des bureaux, une salle de réunion et un laboratoire (180 079 €) et de construction d'un hangar de stockage du fourrage et du matériel équipé de panneaux photovoltaïques (27 024 €). La création du bâtiment technico-administratif permet notamment de regrouper sur le site l'ensemble des personnels techniques nécessaires au développement du pôle ainsi que d'assurer la présence permanente de l'ODARC et de ses partenaires.

✓ **Les participations et créances rattachées - chapitre 26 : 112 364 €**

Elles sont constituées par :

- Le fonds de financement géré par la CADEC à destination des associations foncières pour 864 €.
- Le fonds de contre garantie bancaire agricole géré par la CADEC à destination des agriculteurs aînés pour 2 500 €.
- Le fonds agricole d'avances remboursables géré par la CADEC à destination des agriculteurs aînés pour 109 000 €.

✓ **Les autres dépenses - chapitre 040 : 74 510 €**

Elles se composent :

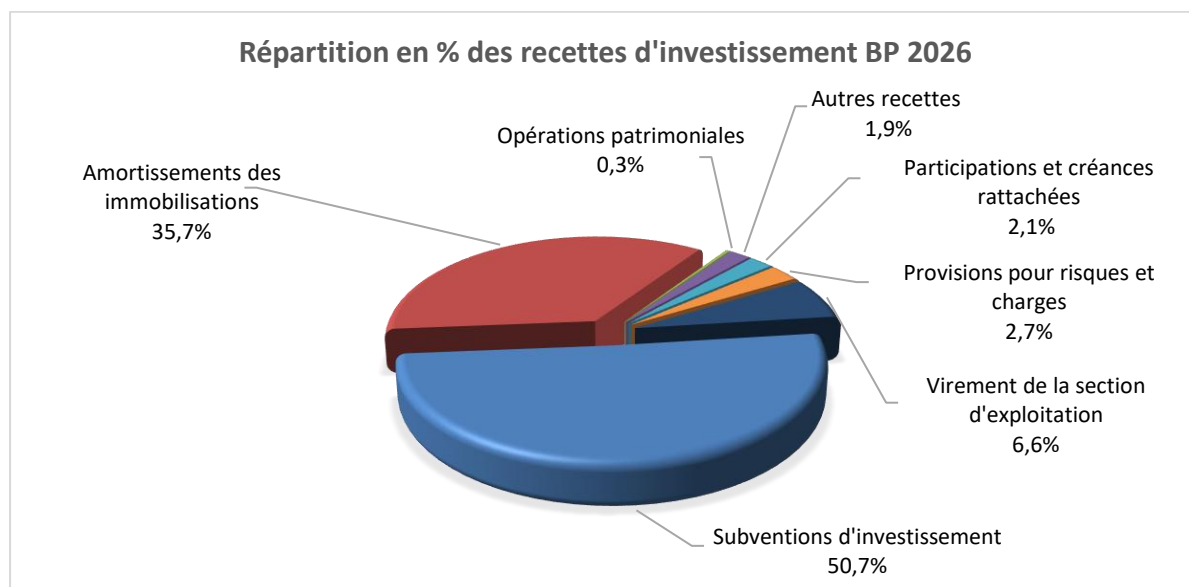
- Des reprises sur dépréciation des actifs financiers au titre du fonds de prêts d'honneur jeunes agriculteurs géré par la CAPI pour 22 114 €, ainsi que du fonds de financement des associations foncières géré par la CADEC pour 9 396 €.
- Des stocks de fin d'exercice prévus dans les stations pour 43 000 €.

3.2) Les recettes

LES RECETTES : 4 455 912 €

Le total des recettes d'investissement du Budget Principal se décompose comme suit :

Section d'investissement Budget principal Recettes	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026
Subventions d'investissement	5 855 480 €	2 258 077 €	- 61,44 %
Provisions pour risques et charges	164 000 €	120 000 €	- 26,83 %
Opérations patrimoniales	15 000 €	15 000 €	0,00 %
Amortissements des immobilisations	1 524 620 €	1 589 210 €	4,24 %
Participations et créances rattachées	377 148 €	94 738 €	- 74,88 %
Autres recettes	64 350 €	83 001 €	28,98 %
Virement de la section d'exploitation	1 649 530 €	295 886 €	- 82,06 %
Total	9 650 128 €	4 455 912 €	- 53,83 %



Par rapport au Budget Primitif 2025, le total des recettes d'investissement diminue de - 5 194 216 €, soit de - 53,8 %.

A l'instar de la baisse des dépenses évoquée précédemment, cette évolution s'explique principalement par une mobilisation moins importante des subventions d'investissement, en provenance de la CdC et des autres partenaires financiers, destinées au financement des opérations d'investissement.

Le total des recettes d'investissement s'établit ainsi à 4 455 912 € et se répartit comme suit :

✓ **Les subventions d'investissement - chapitre 13 : 2 258 077 €**

Les immobilisations incorporelles, corporelles et en cours sont majoritairement financés par des crédits en provenance de la CdC pour 1 556 163 €, ainsi que par des aides issues des fonds européens FEDER et FEADER pour 701 914 €.

✓ **Les participations et créances rattachées - chapitre 26 : 94 738 €**

Ce chapitre est constitué de restitutions prévisionnelles de fonds de financement géré par les organismes de financement agréés, dont la CADEC pour 33 864 € et l'association CAPI pour 60 874 €.

✓ **Le virement de la section d'exploitation - chapitre 021 : 295 886 €**

L'équilibre de la section d'investissement nécessite un virement de la section d'exploitation de 295 886 €.

✓ **La dotation aux provisions pour risques et charges - chapitre 040 : 120 000 €**

Ce chapitre se compose d'une provision au titre du Compte Epargne Temps pour 100 000 € et d'une provision pour litiges liés à des dossiers de bénéficiaires d'aides, correspondant à des frais irrépétibles, pour 20 000 €.

✓ **Les amortissements des immobilisations - chapitre 040 : 1 589 210 €**

Les amortissements des immobilisations se composent, d'une part, d'immobilisations incorporelles pour 63 277 €, et d'autre part, d'immobilisations corporelles pour 1 525 933 €.

✓ **Les opérations patrimoniales - chapitre 041 : 15 000 €**

Ce chapitre correspond à la contrepartie des frais d'insertion.

✓ **Les autres recettes - chapitres 040 et 041 : 83 001 €**

Ces recettes se composent des stocks initiaux d'aliments et de cheptel valorisés dans les stations pour 41 387 €, des provisions pour dépréciation des actifs financiers au titre des fonds de financement gérés par la CAPI pour 19 500 €, ainsi que d'une perte prévue sur recouvrement relatif au fonds de financement géré par la CADEC pour 22 114 €.

4) La section d'exploitation du Budget Annexe FEADER

4.1) Les dépenses

LES DEPENSS : 20 455 000 €

Le total des dépenses d'exploitation du Budget Annexe FEADER se décompose comme suit :

Section d'exploitation Budget annexe FEADER Dépenses	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026
Autres charges de gestion courante - interventions	29 218 000 €	19 818 000 €	- 32,2 %
Autres charges de gestion courante - hors interventions et charges spécifiques	1 252 284 €	637 000 €	- 49,1 %
Total	30 470 284 €	20 455 000 €	- 32,9 %

Par rapport au Budget Primitif 2025, le total des dépenses d'exploitation du Budget Annexe FEADER diminue de - 10 015 284 €, soit de - 32,9 %.

Le total des dépenses de 20 455 000 € se décompose comme suit :

✓ **Les autres charges de gestion courante - interventions - article 655 : 19 818 000 €**

Les aides accordées par l'Office aux exploitants agricoles et forestiers, aux acteurs en milieu rural ainsi qu'aux organismes de développement dans le cadre du programme PSN 2023-2027 sont détaillées dans la première partie du rapport.

✓ **Les autres charges de gestion courante - hors interventions et charges spécifiques - chapitres 65 et 67 : 637 000 €**

Ce poste est constitué :

- De 408 500 € correspondant au remboursement de subventions prévu au bénéfice des financeurs, à la suite de l'émission prévisionnelle d'ordres de reversement à l'encontre de bénéficiaires d'aides.
- De 228 000 € relatifs aux annulations et réductions de titres sur exercices antérieurs, consécutives à des recours favorables concernant les ordres de reversement.
- De 500 € au titre des autres charges.

4.2) Les recettes

LES RECETTES : 20 455 000 €

Le total des recettes d'exploitation du Budget Annexe FEADER se décompose comme suit :

Section d'exploitation Budget annexe FEADER Recettes	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/ BP 2026
Autres produits de gestion courante - interventions	29 218 000 €	19 818 000 €	- 32,2 %
Produits financiers et spécifiques	1 252 284 €	637 000 €	- 49,1 %
Total	30 470 284 €	20 455 000 €	- 32,9 %

Par rapport au Budget Primitif 2025, le total des recettes d'exploitation du Budget Annexe FEADER diminue, à l'instar des dépenses, de - 10 015 284 €, soit de - 32,9 %.

Le total des recettes de 20 455 000 € se décompose comme suit :

✓ **Les autres produits de gestion courante - interventions - article 758 : 19 818 000 €**

Ce chapitre est constitué des ressources en provenance de l'UE, via la mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles (MCFA), afférentes au financement des opérations d'interventions et de développement au titre du programme PSN 2023-2027.

✓ **Les produits financiers et spécifiques - chapitres 76 et 77 : 637 000 €**

Ce poste est constitué :

- De 409 000 € correspondant aux ordres de reversement (principal et intérêts) prévus à l'encontre de bénéficiaires d'aides n'ayant pas respecté leurs engagements contractuels.
- De 228 000 € correspondant à la neutralisation des droits à reversement envers les financeurs, consécutive à l'annulation et à la réduction d'ordres de reversement à la suite de recours favorables.

5) La section d'investissement du Budget Annexe FEADER

Aucune opération en dépenses et en recettes n'est imputée à la section d'investissement du Budget Annexe FEADER.